

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Lettres

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines, lettres langues et arts

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de licence *Lettres* de l'Université de Poitiers introduit progressivement quatre parcours en enseignement présentiel : *Lettres humanités* (LH), *Lettres modernes* (LM), *Lettres et cultures contemporaines* (LCC) et *Lettres sciences politiques* (LSP). Ces parcours se distinguent à partir de la troisième année (L3), à l'exception du quatrième, *Lettres et sciences politiques*, qui est sélectif et déjà fléché dès le début de la première année (L1). La formation vise une solide culture générale à travers des enseignements fondamentaux consacrés à la langue et culture françaises qui représentent 70 % des ECTS (*European Credit Transfer System*) accordés sur l'ensemble de la mention. Les débouchés sont la préparation au professorat des écoles, aux concours de recrutement des professeurs du secondaire de lettres classiques et modernes, à l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et aux métiers du livre. La mention ouvre à de nombreux masters liés aux lettres comme le master *Littératures* de l'établissement ou les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Les enseignements ont lieu au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et langues.

Analyse

Objectifs
<p>L'énoncé des objectifs est très précis. L'équilibre des compétences disciplinaires et des connaissances transversales est garanti. Les enseignements fondamentaux, tels que littérature et langue françaises, littérature européenne, littérature comparée, et sociologie, philosophie dédiées au parcours LSP, divers enseignements interrogeant l'art et le discours, au parcours LCC, représentent environ 70 % des ECTS accordés sur l'ensemble de la mention. Pour les trois parcours LH, LM, LCC, la formation permet d'acquérir les connaissances disciplinaires diverses offertes par ce type de filière (littératures françaises et étrangères, langue française, langues anciennes et vivantes, arts de l'image et de la scène). À cela s'ajoutent, pour la spécialité LSP, deux langues vivantes, une mobilité internationale et un stage obligatoires. Les compétences personnelles et professionnelles concernent l'expression écrite, l'analyse et la pluridisciplinarité. On note également une formation à la recherche d'emploi. Les poursuites envisagées sont le master <i>Littératures</i> ou les masters MEEF, et certains emplois génériques du domaine des lettres (enseignement, édition, information et communication) indiqués dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), bien renseignée par ailleurs. Parmi les objectifs de la mention, il est appréciable de constater que l'accent est mis sur une solide culture générale.</p>
Organisation
<p>La formation, entièrement dispensée en enseignements présentiels, propose quatre parcours bien distincts suivant une spécialisation progressive mais disposant d'un enseignement de tronc commun avec quelques passerelles possibles de l'un à l'autre. Cependant, aucune passerelle n'est prévue vers le parcours LSP depuis les autres parcours.</p>

<p>La mention correspond à 1200 heures par an de travail encadré et personnel et comporte au total, sur les trois années 1474 heures d'enseignements en parcours LM et LCC, 1554 heures en LH et 1549 heures en LSP. La répartition des enseignements est bien équilibrée : un tiers d'enseignements fondamentaux (langue et littérature françaises), un tiers d'enseignements d'ouverture dans la diachronie (littérature antique et médiévale) et dans la synchronie (littérature étrangère et francophone), et un tiers d'enseignements transversaux et pluridisciplinaires. Les enseignements spécifiques de chaque parcours, en UE (unité d'enseignement), se différencient selon les métiers visés : accent mis sur la diachronie de la littérature en LM et LH en vue des métiers de l'enseignement ; sur la synchronie des différentes formes d'expression artistique et sur l'étude des discours en LCC, en vue des métiers de l'information et de la communication. Les parcours n'interviennent véritablement qu'en semestres 5 et 6 (S5 et S6) dans les UE4 et 5, auparavant dédiées aux enseignements spécifiques et libres. Cependant, il n'est pas donné aux étudiants de faire de mini-mémoires de recherche au cours de la licence dans le cadre d'un cours d'initiation à la recherche, module dont l'ouverture, suggérée, serait souhaitable en S6. L'UE5 du parcours LSP est dédiée à l'apprentissage des langues. Le ratio des ECTS accordés aux enseignements fondamentaux (70 %) présente un volume horaire à peu près égal.</p>
<p style="text-align: center;">Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La mention trouve son positionnement naturel dans le domaine Arts, lettres et langues (ALL). Elle est adossée à deux laboratoires de recherche : Formes et représentations en linguistique et littérature - FoReLL, équipe d'accueil 3816) et le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale - CESCO, unité mixte de recherche 7302). Au sein de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE), les relations annoncées sont aujourd'hui incertaines du fait des changements récents de configuration. En outre, la spécificité de la formation qui voisine quatre autres licences de lettres dans la ComUE, dont deux intégrant de la même façon les lettres classiques et modernes, n'est pas suffisamment mise en valeur dans le dossier de présentation, hormis pour ce qui relève du parcours LSP. La formation est bien inscrite au plan national, notamment grâce au partenariat avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris pour le parcours LSP, garant de visibilité et qui rend possible l'intégration en master dans cet établissement sur entretien oral uniquement. L'ancrage socio-économique est correct pour ce type de mention : par l'intervention ponctuelle de bibliothécaires, libraires, et écrivains, et par les stages déjà mentionnés pour le parcours LSP induisant des perspectives d'insertion des diplômés, ce que l'autoévaluation aurait dû souligner. Au plan international, la mention dispose d'une co-diplomation (avec Saint-Louis, États-Unis et Varsovie, Pologne) et de nombreuses conventions établies soit spécifiquement pour le département de Lettres, soit pour tout l'établissement : 200 accords de coopération et 28 accords Erasmus+ - <i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i> hors Europe), notamment avec Ottawa (Canada) quoique les liens spécifiques avec cette Université ne sont pas précisés. Cette section est une des moins claires du rapport.</p>
<p style="text-align: center;">Equipe pédagogique</p>
<p>De nombreux enseignants-chercheurs interviennent à tous les niveaux de la formation, assurant la cohésion et la stabilité des enseignements : 22 professeurs des universités (PR), 56 maîtres de conférences (MCF) et quatre doctorants. Ils relèvent de différentes sections du Conseil National des Universités (CNU) : 01 (<i>Droit privé et sciences criminelles</i>), 02 (<i>Droit public</i>), 05 (<i>Sciences économiques</i>), 08 (<i>Langues et littératures anciennes</i>), 09 (<i>Langue et littérature françaises</i>), 10 (<i>Littératures comparées</i>), 11 (<i>Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes</i>), 12 (<i>Langues et littératures germaniques et scandinaves</i>), 13 (<i>Langues et littératures slaves</i>), 14 (<i>Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes</i>), 21 (<i>Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art</i>) et 22 (<i>Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique</i>). Les enseignants-chercheurs (neuf) sont bien impliqués dans le pilotage de la mention, ponctué par des réunions trimestrielles. Il serait souhaitable cependant, comme cela est annoncé dans le dossier, d'accroître la participation des étudiants aux réunions de l'équipe. Peu d'heures d'enseignement sont assurées par des professionnels dont l'équipe comprend quatre comédiens et un auteur.</p>
<p style="text-align: center;">Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Depuis 2013, la formation maintient son attractivité et a légèrement accru le nombre d'inscrits en L1 et maintenu les inscrits à l'entrée de L3 (en moyenne sur les trois années : 128 inscrits en L1, 88 en L2 et 85 en L3). Elle suscite peu de réorientations (un ou deux étudiants selon les années depuis 2011) et affiche de forts taux de réussite (73 % en L1, 88 % en L2 et 94 % en L3). Un peu plus de 86 % des diplômés de cette licence poursuivent leurs études, dont 86 % en master. Apparemment, 31,10 % des étudiants poursuivent leurs études en Poitou-Charentes mais le nombre d'entre eux étant restés dans l'établissement n'est pas précisé. Un peu moins de 7 % des diplômés sont en emploi à six mois. Le taux d'admissibilité dans les masters de l'IEP Paris est en hausse (promotion 2014 : sept admis ; promotion 2015 : 10 admis ; promotion 2016 : 13 admis). Tous ces chiffres attestent le niveau suffisant de la formation. Cependant, si l'on distingue les flux plus précisément selon les parcours, l'on constate que LM/LH/LCC cumulent environ 80 inscrits en L1, avec une déperdition de 25 % dans le passage vers la L2 et des entrants extérieurs surtout en L3. Le taux de déperdition reçoit une explication plausible en rapport avec un groupe initial d'inscrits qui n'ont jamais vraiment</p>

<p>participé au cursus proprement dit. Les flux en LSP sont d'environ 50 étudiants en L1, on y allègue moins de 10 % de déperdition de la L1 à la L2, et on ne note pas d'entrants ultérieurs.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Malgré le bon adossement de la mention à deux laboratoires de recherche, les liens que les étudiants peuvent entretenir avec la recherche demeurent informels et ne sont pas rendus obligatoires, tels la participation à quelques activités des laboratoires de recherche, ou le contact, par les enseignements, avec les chercheurs. De fait, la recherche alimente surtout la formation par la proportion d'enseignants-chercheurs et de post-doctorants qui y interviennent.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La formation prépare les étudiants à aborder des masters professionnalisants (MEEF, <i>etc.</i>) mais n'offre pas une dimension proprement professionnalisante. La sensibilisation à la professionnalisation est cantonnée aux métiers du livre et à la spécialité LSP qui comporte un stage obligatoire mettant en contact les étudiants avec des domaines professionnels. Les contacts pour les autres parcours semblent réduits. La mention n'intègre donc pas globalement les milieux, des intervenants et des projets professionnels. L'idée d'un stage pour ces parcours semble effectivement à encourager.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La place des stages est certaine pour les étudiants du parcours LSP, encouragés à développer leur projet professionnel : la préparation du stage est suivie par un guide et un entretien, ainsi qu'un accompagnement substantiel du pôle soutien à la formation de l'UFR Lettres et langues et du Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) de l'Université de Poitiers. Le premier de ces organismes et le maître de stage assurent le suivi de ce stage dont la durée est fixée à 22 jours. Il est évalué par un mémoire soutenu devant jury : 12 points sont attribués pour le mémoire et 8 points pour la soutenance ; le dossier indique que la note est comptabilisée dans l'UE3 du S3 mais le nombre d'ECTS correspondant à cette note n'est pas précisé, de telle sorte que l'intégration à la formation demeure douteuse.</p> <p>La place des stages est plus problématique pour les autres parcours : le stage est facultatif et les modalités de prise en compte dans la formation ne sont pas précisées ; le stage lui-même n'est pas évalué. Cette distorsion structurelle entre les parcours risque de créer un déséquilibre dans l'accompagnement pédagogique de l'ensemble des étudiants de la licence. Il serait utile de rendre les stages obligatoires dans tous les parcours avec les mêmes modalités de suivi et d'évaluation, ce qui conforterait simultanément la dimension professionnalisante de la formation.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Concernant la mobilité entrante, non précisée pour la formation elle-même mais qui atteint 125 étudiants dans l'UFR, la formation s'appuie sur le Centre de français langue étrangère (CFLE) pour l'accueil linguistique des étudiants étrangers. Cependant, le niveau B1 apparaît tout de même bien modeste pour suivre des enseignements de licence monolingues ; il serait judicieux d'exiger un niveau B2 en langue française correspondant au premier niveau de français sur objectifs universitaires (FOU).</p> <p>Au regard de la moyenne nationale en licence, la mobilité sortante est assez dynamique pour les étudiants des trois parcours non sélectifs (une quinzaine d'étudiants, tous parcours hors LSP, partent pour un semestre au niveau de la L2 ou L3 mais le dossier ne précise pas à quelle(s) année(s) correspond cette évaluation). La mobilité sortante est intégrée dans la formation et obligatoire pour les étudiants du parcours LSP au S4. L'on peut souhaiter que, sur ce point également, le modèle du parcours LSP devienne commun aux autres parcours. Une telle formalisation de la mobilité sortante pour toute la formation serait d'autant plus facile que la mention dispose déjà de la co-diplomation avec Saint-Louis et Varsovie, et des nombreuses conventions dans et hors Europe. La cohérence entre les cours de la mention et ceux offerts par Ottawa, partenaire important, aurait pu être expliquée. L'échange d'enseignants n'est pas mentionné, sauf comme point à améliorer.</p> <p>Les langues sont décrites comme principale compétence transversale : une langue vivante est obligatoire dans les spécialités LH, LM et LCC à chaque semestre ; la spécialité LSP impose deux langues étrangères et encourage l'acquisition d'une troisième à chaque semestre. Des cours de langues étrangères adaptés aux contenus disciplinaires pourraient être offerts aux étudiants des parcours non sélectifs et non pas seulement à ceux du parcours LSP. On mentionne le soutien apporté par la plateforme en ligne de cours gratuits offert par la Maison des langues de l'établissement. Il serait judicieux d'aligner tous les parcours au même régime pour l'apprentissage des langues étrangères.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La formation est représentée dans les journées portes ouvertes et salons de l'étudiant, sa visibilité est soutenue par des supports papier (plaquettes) et informatiques (le site du département de Lettres) et des conventions-cadres avec différents établissements secondaires permettent de faire connaître la formation. Le recrutement se fait sur dossier et lettre de motivation pour le parcours LSP, et via APB (Admission Post Bac) pour les autres parcours. L'ouverture de la mention à un plus large public est garantie par la validation des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE). Le plan licence est mis en œuvre systématiquement : suivi précis en L1 par la mise en place de travaux dirigés (TD) préférés aux cours magistraux (CM) réduits à six heures de cours en présentiel respectivement aux S1 et S2 de la L1 ; suivi individualisé par enseignant et tutorat étudiant ; existence de contrats d'aménagement d'études (CAE) pour les étudiants en situation spécifique. La spécialisation progressive du diplôme permet les réorientations à tous niveaux entre les trois parcours non sélectifs (donc, hors LSP) et de droit entre S1 et S2 pour les étudiants issus d'autres mentions de l'établissement, sur avis de l'équipe pédagogique par la suite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La mention est en présentiel (on mentionne les cours en ligne comme une adaptation possible, mais apparemment non appliquée), et en formation initiale. L'apprentissage du numérique est intégré dans la formation (UE3) à l'aide des outils fournis par le Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'établissement pour la formation des enseignants et le développement d'outils pédagogiques adaptés.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation prend en compte de façon équilibrée le contrôle continu (CC) et l'examen final. En CC, on constate une alternance des travaux écrits et des oraux de recherche thématique. La mention a deux jurys, un pour LM, LH et LCC, et un pour LSP qui se réunissent trois fois par an, après la session 1 des semestres impairs et pairs, en février et en mai, et après la session 2, en juillet, pour statuer sur les résultats à tous niveaux, selon des modalités classiques. Un jury séparé statue sur les VAE/VAP. Le dossier signale de façon utile que des lieux d'échange existent pour discuter et éventuellement harmoniser les normes des évaluations, qui sont essentiellement sous le format de contrôle continu. Le dossier signale également une réflexion en cours sur un meilleur accès pour les étudiants à leurs copies corrigées, ce qui est fortement à encourager. On note que « Les règles de délivrance du diplôme et des crédits ECTS sont en conformité avec le cadre national ».</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>On constate une tentative d'approche de la formation par compétences (annexe descriptive au diplôme, suivi, évaluation) mais elle semble encore peu pratiquée par l'équipe. Une telle tentative est à encourager et soutenir afin de renforcer le suivi de l'acquisition des compétences.</p>
Suivi des diplômés
<p>La collecte d'informations se réalise moins au niveau de la formation qu'à celui de l'établissement. Le dossier pourrait être plus précis sur ce point en considérant l'issue même de la formation au lieu de renvoyer à l'issue des masters. La spécialité LSP opère un suivi complémentaire à trois, 12 et 24 mois, dans le but notamment d'encourager la poursuite d'études en master. La possibilité d'un même suivi complémentaire dans les autres spécialités est mentionnée, et ne saurait être qu'encouragée, puisqu'une « écrasante majorité » des diplômés de la mention poursuivent en effet en master.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Les partenariats extérieurs avec le monde socio-économique (bibliothèques, associations) n'apparaissent pas suivis au point de pouvoir associer ces partenaires aux enseignements dans la formation et à son évaluation. En effet, le dossier présente le conseil de perfectionnement comme une instance qu'il faut encore mettre en place et mentionne la difficulté de recruter des membres extérieurs à la formation. Des réunions semestrielles ont cependant lieu entre</p>

étudiants (on ignore si tous les niveaux de la formation sont concernés) et enseignants pour évaluer la formation. L'évaluation est également réalisée par un questionnaire en ligne rempli par les étudiants de première année, et par le suivi des diplômés à six et 30 mois, mis en place par l'établissement. Les résultats de l'évaluation sont analysés par l'équipe pédagogique, qui peut ainsi impulser des évolutions pédagogiques (un exemple eût été utile). L'urgence consiste en la mise en place du conseil de perfectionnement.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne implantation locale, nationale, internationale.
- Une équipe pédagogique bien impliquée dans le pilotage.
- Des flux (recrutement en L1/L2/L3, sortie de diplômés, débouchés en master, insertion professionnelle) globalement satisfaisants.
- Un bon suivi des étudiants et un encadrement cohérent, notamment pour la spécialité *Lettres sciences politiques*.
- Un partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris offrant un débouché d'excellence.
- Dossier de présentation très précis présentant une structure cohérente de la mention.

Points faibles :

- Une mention apparemment à deux vitesses : un parcours exigeant et particulièrement bien encadré (*Lettres sciences politiques*) d'un côté, et, d'un autre côté, trois parcours pour lesquelles les exigences et l'offre semblent être à peu près les mêmes mais dont une grande part est abandonnée à la bonne volonté des étudiants sans retour intégré à la formation (apprentissage des langues, stage, mobilité sortante).
- Les trois parcours non sélectifs ne semblent pas introduire d'enseignements spécifiques au regard des autres licences de lettres de la ComUE.
- Peu d'intervenants professionnels et une sensibilisation à la professionnalisation quasiment absente.
- La place de la recherche n'est pas formalisée.
- Absence d'un conseil de perfectionnement.
- Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas abouti.

Avis global et recommandations :

Le parcours *Lettres sciences politiques* (LSP), sélectif, semble être devenu l'objet d'une attention particulière (stage obligatoire, suivi précis, apprentissage des langues vivantes par contenus disciplinaires), notamment en raison d'un partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris qui nécessite de conduire les meilleurs étudiants à une possible intégration en master dans cet établissement. Or, au lieu de susciter une dynamique générale qui favoriserait également les autres parcours, c'est une mention en quelque sorte « à deux vitesses » qui semble être mise en œuvre : d'un côté, des étudiants qui bénéficient d'une professionnalisation apparemment intégrée (trois langues vivantes, stage et mobilité sortante), de l'autre des étudiants auxquels il est proposé de construire seuls les mêmes conditions (auto-apprentissage de langues étrangères en ligne par les ressources offertes au niveau de l'établissement mais sans encadrement spécifique, et stage facultatif). Il est regrettable, d'une part, qu'une licence de lettres tire sa seule spécificité (car, apparemment, tel est le cas au regard des autres licences du même type dans l'environnement) d'un parcours relevant davantage des sciences humaines et sociales que, spécifiquement, dans ce domaine, des lettres proprement dites, et, d'autre part, qu'une licence de lettres ancrée historiquement dans deux parcours traditionnels (devenus *Lettres humanités* et *Lettres*

modernes) ne propose pas aux étudiants de ces deux parcours, comme de celui de *Lettres et cultures contemporaines*, le même niveau de prestations dans un objectif d'excellence, et favorise de surcroît la fuite de ses meilleurs étudiants. La mise en place, nécessaire, d'un conseil de perfectionnement pour l'ensemble de la formation associant des professionnels et des étudiants de chacun des parcours et se réunissant régulièrement permettrait de reconsidérer l'écart existant entre les parcours non sélectifs et le parcours sélectif, et conduirait sans doute à partager et étendre les bonnes pratiques, ainsi qu'à réfléchir en commun sur les compétences transversales et professionnelles promues par la formation, et la façon dont elles sont mises en pratique dans les enseignements.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 24/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013274 - licence « lettres ».

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les observations relatives à la licence « lettres ».

L'équipe pédagogique a pris bonne note des observations formulées par le HCERES, dont plusieurs (renforcement de la dimension professionnalisante de la formation, développement de l'approche par compétences, mise en place d'un conseil de perfectionnement) sont d'ores et déjà prises en compte dans l'élaboration de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2018.

Elle souhaiterait également formuler quelques remarques en réponse aux conclusions du rapport, afin de préciser certains points sur lesquels le dossier d'évaluation présenté aux experts du HCERES n'était sans doute pas suffisamment clair.

Concernant le positionnement et la spécificité de la licence de lettres au sein de la COMUE, il est rappelé que non seulement la licence de lettres de l'université de Poitiers se distingue, par l'existence de 4 parcours possédant une identité forte, des licences de lettres plus généralistes proposées par les universités de La Rochelle et d'Orléans, mais qu'elle propose également 2 parcours, l'un sélectif (parcours renforcé Lettres Sciences Politiques), l'autre non (parcours Lettres et Cultures Contemporaines), qui n'ont pas d'équivalents dans la COMUE (cf. p. 12 du dossier d'évaluation). Par ailleurs, le fait que

des licences de lettres présentant des parcours lettres humanités/classiques et lettres modernes existent dans d'autres universités de la COMUE (en l'espèce, Tours et Limoges) ne saurait constituer un point négatif, mais découle de la nécessité d'un maillage territorial garantissant l'accès au service public d'enseignement supérieur à des lycéens issus en majorité des départements de l'académie de Poitiers et dont le taux de boursiers est nettement supérieur à la moyenne nationale (49% de boursiers en L1 de lettres) – une politique que défend l'Université de Poitiers dans son ensemble.

Concernant la place, au sein de la mention, des différents parcours, et, en particulier, du parcours renforcé Lettres Sciences Politiques par rapport aux 3 autres parcours (Lettres Humanités, Lettres Modernes, Lettres et Cultures Contemporaines), il convient de rappeler que le parcours Lettres Sciences Politiques est un parcours sélectif (ce qui explique l'absence de passerelles entrantes depuis les 3 autres parcours, qui pourraient constituer un moyen de contourner la sélection à l'entrée en L1, ce qui n'empêche pas, *a contrario*, des réorientations dans le sens inverse) et à horaires renforcés (ce qui interdit de généraliser sa structure – par exemple l'enseignement de 3 langues vivantes – à l'ensemble des parcours). Pour autant, on ne saurait déduire de l'existence d'un parcours sélectif et de 3 parcours non sélectifs au sein de la même mention que la licence de lettres est « à deux vitesses », que le parcours Lettres Sciences Politiques soit développé au détriment des étudiants des parcours non sélectifs. L'équipe pédagogique réaffirme avec force son égale implication dans l'encadrement et le suivi des étudiants, quel que soit le parcours dans lequel ils sont inscrits : en particulier, le dispositif des enseignants-référents permet d'accompagner le projet personnel et professionnel des étudiants des parcours non sélectifs. Si, pour ces 3 parcours non sélectifs, la mobilité internationale sortante est fortement encouragée, mais non obligatoire, il n'en reste pas moins qu'elle est encadrée de façon rigoureusement identique à celle des étudiants de la voie Lettres Sciences Politiques. De même, si la maquette des 3 parcours non sélectifs ne prévoit qu'une seule langue vivante obligatoire, contrairement à celle du parcours Lettres Sciences Politiques (2 langues obligatoires, une 3^{ème} optionnelle), il ne s'ensuit pas que les étudiants soient invités à étudier d'autres langues vivantes « sans encadrement spécifique » ou « sans retour intégré à la formation » : de nombreux

étudiants de lettres étudient une 2^{ème} langue vivante (au choix : anglais, allemand, espagnol, portugais, polonais) en mineure (UE4), et une 3^{ème} dans le cadre de la LOI (licence option internationale ; au choix : chinois, portugais, russe) en UE5.

À ces quelques nuances près, l'équipe pédagogique partage les analyses du HCERES et veillera, dans la nouvelle offre de formation, d'une part à renforcer les liens entre le parcours Lettres Sciences Politiques et les 3 autres parcours, d'autre part à améliorer la dimension professionnalisante de la formation en introduisant un stage facultatif donnant lieu à crédits ECTS et en encourageant davantage encore la mobilité internationale pour les parcours LH, LM et LCC, tout en introduisant une initiation à la recherche donnant lieu à crédits ECTS en L3.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval